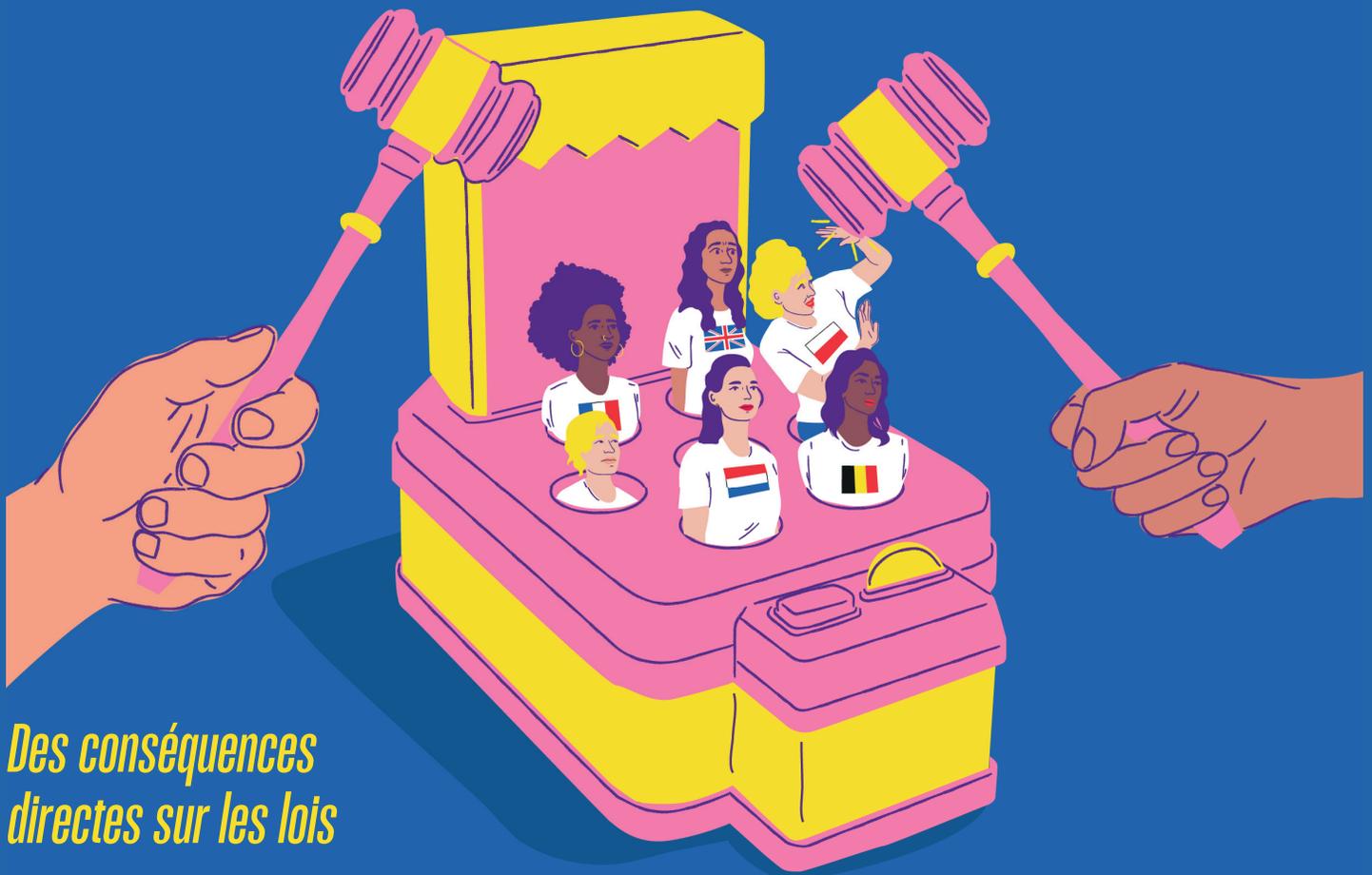


IVG = JUGÉ·E·S

Les personnes ayant recours à un avortement sont malheureusement sujettes à de nombreux jugements, notamment de la part de personnes ayant des positionnements anti-choix, pour lesquelles le fœtus prévaut par rapport à la volonté de la personne enceinte. Pourtant, à 12 semaines de grossesse, délai maximum actuel en Belgique pour réaliser une IVG, le fœtus ne mesure qu'environ 10cm¹. Ce qui est loin des idées véhiculées par les mouvements anti-IVG.



Des conséquences directes sur les lois

L'IVG est un acte médical qui interrompt une grossesse avant qu'un fœtus ne soit viable. Une pratique qui fait consensus tant dans le monde médical que politique... ou presque. Ces lois varient énormément d'un pays à l'autre, en fonction des mouvances politiques en place, allant de l'illégalité totale à des délais plus ou moins longs, voire inexistantes.

Pourtant, l'Organisation Mondiale de la Santé recommande de supprimer tout obstacle politique à l'IVG, qui n'est pas justifié d'un point de vue médical. Parmi ces obstacles : la criminalisation des

médecins pratiquant l'avortement, les délais d'attente obligatoires, l'autorisation d'un partenaire ou encore le délai maximum pour pratiquer une IVG².

Notons cependant que, malgré la possibilité d'interrompre une grossesse, il est parfois difficile de trouver un-e médecin pour le faire. C'est le cas par exemple en Italie où, bien que l'IVG soit légale, plus de 60% des gynécologues refusent de la pratiquer, en raison de leurs opinions personnelles ou croyances religieuses³.

¹NAÏTRE ET GRANDIR, Développement du fœtus: 2e trimestre, janvier 2022, <https://tinyurl.com/3uaf698x>.

²OMS, L'OMS publie de nouvelles lignes directrices sur l'avortement pour aider les pays à fournir des soins vitaux, 9 mars 2022, <https://tinyurl.com/3d52k89f>.

³BERNARD Marie-Violette, En Italie, l'avortement est un droit que les femmes exercent «au bon vouloir des médecins», 9 mars 2023, <https://tinyurl.com/58xw6b6m>.

IVG = PRÉJUGÉS

Pour plus d'informations : www.sofelia.be

Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place Saint-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles

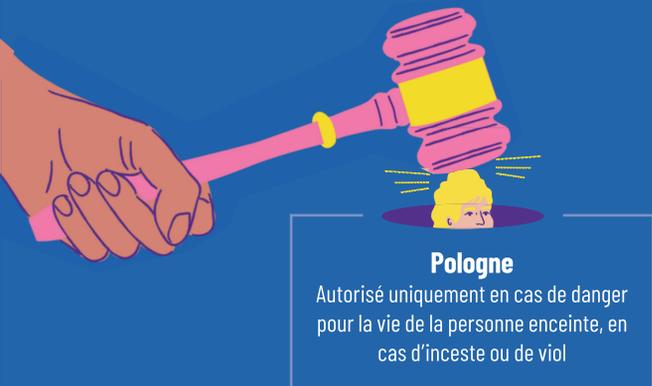
Illustrations : Lauren, @Sheisangry - Concept et design : Knock Knock Prod & Steppers Studio

IVG JUGÉ·E·S

Le droit à l'avortement en Europe (2023)

Délais légaux*
(en semaines de grossesse)

* Ces délais sont à titre indicatif, et sont susceptibles de changer en fonction des choix politiques de chaque pays.



Conditions d'accès à l'IVG⁵

Belgique

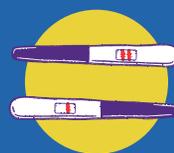
Un délai de six jours de réflexion doit être respecté entre la première consultation et l'intervention

France, Pays-Bas, Grande-Bretagne

Sur demande de la personne

La nécessité de l'accès à l'IVG

Légalement ou non, avec des délais plus ou moins longs, si des personnes souhaitent interrompre leur grossesse, elles auront recourt à l'avortement, d'une manière ou d'une autre. Celles qui en ont les moyens financiers interrompent leur grossesse « discrètement », ou iront dans un autre pays ayant des lois plus souples. En 2021, à minima 371 personnes ont dû se rendre aux Pays-Bas pour avorter car elles avaient dépassé le délai légal belge⁴. Par contre, les personnes n'ayant pas les moyens financiers se tourneront vers des IVG clandestines, dans de mauvaises conditions sanitaires et dangereuses pour leur santé.



EN RÉSUMÉ !

Il est nécessaire de rester vigilant·e·s face aux attaques contre le droit à l'avortement. Il s'agit d'une question de santé publique.

C'est une liberté fondamentale, qui doit être accessible géographiquement et financièrement, sans jugement.

⁴ COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DE LA LOI RELATIVE À L'IVG, Rapport à l'intention du parlement, Février 2023, <https://tinyurl.com/2acsbszw>.

⁵ Pour plus d'information sur les conditions d'accès à l'IVG en Europe, voir CENTRE D'ACTION LAÏQUE, *Etat des lieux de l'avortement en Europe, septembre 2022*, <https://tinyurl.com/2rmzbd2v>.